

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF764

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Action de la France en Europe et dans le monde | 0 | 5 000 000 |
| Diplomatie culturelle et d'influence | 0 | 0 |
| Français à l'étranger et affaires consulaires | 0 | 0 |
| Accompagnement des Français de l'étranger dans la prise en charge de leur perte d'autonomie (<i>ligne nouvelle</i>) | 5 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 5 000 000 | 5 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP propose que le législateur crée un nouveau programme afin d'accompagner nos compatriotes résidant hors de France dans la prise en charge de leur perte d'autonomie, à l'instar de la nouvelle branche autonomie de la sécurité sociale, votée en 2021.

Il est nécessaire et dans l'intérêt des postes consulaires de concevoir des outils d'accompagnement. Proposer et susciter des services adaptés pour les personnes âgées en perte d'autonomie dans les pays de résidence permettrait ainsi d'éviter des situations dramatiques. Celles où certains compatriotes, privés de tout lien familial ou social avec le territoire national, reviennent précipitamment en France, à la charge de la collectivité et dans un état sanitaire détérioré.

A travers les associations de bienfaisance, qui existent à l'étranger, nous disposons d'un exemple pertinent de maisons de retraite adaptées aux besoins de nos compatriotes. A travers le nouveau programme « Autonomie et dépendance des Français établis hors de France », nous proposons de développer cette approche partenariale qui permet d'accomplir une réelle mission de service public de la dépendance/autonomie, dont nos compatriotes sont aujourd'hui privés. C'est aussi un outil pertinent afin d'anticiper la montée en charge des besoins.

Les 5 millions d'euros nécessaires à la création de ce nouveau programme seraient prélevés sur l'action 07 Réseau diplomatique du programme 105 Action de la France en Europe et dans le monde. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est repris des avis et amendements présentés par M. Ben Cheikh, rapporteur spécial sur la mission en commission des finances pour le PLF 2024.